



## **APPEL À PROPOSITIONS**

Pour la gratification de stages de master 2 « recherche » et/ou l'acquisition de données ou petit matériel

dans le cadre du projet de Géoparc La Hague

**Année universitaire 2023-2024**

Date d'ouverture de l'appel : 2 mai 2023

Date limite de dépôt des dossiers : 31 octobre 2023

Pour toutes informations

Contacteur : Marie Villot, Directrice de projets Grand Site – Géoparc, [mvillot@lahague.com](mailto:mvillot@lahague.com)

## **I - Objet de l'appel à propositions**

Cet appel vise à soutenir

- l'accueil de stagiaires de master 2 « recherche » dans des laboratoires de recherche français. Les équipes lauréates recevront un financement pour la gratification d'un stage de 4 à 6 mois<sup>1</sup>
- et/ou pour l'acquisition de données ou de petits matériels

**L'appel à propositions permettra de financer 2 stages et 3 000 € d'acquisition de données ou de petit(s) matériel(s).** Sous réserve de disponibilité, un bureau (non équipé, mais offrant un accès wifi) pourra être mis à disposition sur le territoire dans le cadre des missions sur le terrain.

## **II - Philosophie et objectifs de l'appel à propositions**

### ***Le projet de Géoparc***

La commune de La Hague soutient depuis de nombreuses années des actions de recherche sur son territoire, et en particulier à l'origine, sur l'Histoire, l'Archéologie et l'Anthropologie, pour comprendre toutes les dimensions de son territoire, en restituer les composantes paysagères depuis les temps les plus reculés et en proposer un récit historique. Sur près de 150 km<sup>2</sup>, elle renferme un patrimoine géologique exceptionnel, de portée internationale, mais également des patrimoines naturels, culturels et immatériels remarquables, dont des paysages reconnus comme d'intérêt général pour la Nation.

La commune de La Hague aspire aujourd'hui à devenir un Géoparc mondial de l'UNESCO. Les Géoparc mondiaux de l'UNESCO sont des zones géographiques uniques et unifiées où les sites et les paysages d'importance géologique internationale sont gérés selon un concept holistique de protection, d'éducation, de recherche et de développement durable. Un Géoparc mondial UNESCO mobilise ainsi son patrimoine géologique, témoin de l'histoire de notre planète, en relation avec tous les autres aspects du patrimoine naturel et culturel du territoire, pour à la fois comprendre la longue évolution de la Terre mais aussi mieux saisir l'équilibre de notre écosystème actuel, et améliorer la sensibilisation et la compréhension des questions clés auxquelles la société est confrontée, comme l'utilisation durable des ressources de notre planète, l'atténuation des effets du changement climatique et la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles. A cet effet, il développe un travail d'animation et de valorisation de ses patrimoines, à la fois pour un public scolaire, auprès des habitants et des visiteurs. En tant que programme de l'UNESCO, un Géoparc en porte les valeurs et doit ainsi promouvoir les sciences, l'éducation et la culture.

### ***L'appel à propositions***

Tout l'objectif d'un Géoparc est de veiller au transfert des résultats scientifiques dans une science accessible, qui puisse être comprise par le public et qui permette de replacer chacun et les enjeux d'aujourd'hui, dans la longue histoire de la Terre. La recherche scientifique développée dans un Géoparc loin de se concentrer exclusivement sur les sciences de la Terre, peut ainsi aborder d'autres aspects territoriaux dont la biodiversité, le patrimoine culturel, le patrimoine immatériel, les risques naturels, le changement climatique, etc.

---

<sup>1</sup> Les stages font l'objet d'une gratification de stage fixée à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit environ 3600 € pour un stage de six mois en 2022.

Cet appel à propositions est en particulier l'outil qui a été retenu sur le territoire de La Hague, pour soutenir à l'avenir une activité de recherche, impliquer des institutions ou universités et ainsi permettre de toujours mieux connaître le territoire, et partager et valoriser les connaissances acquises.

Aussi, les candidats s'engagent à :

- Transmettre leur mémoire et résumé de stage et/ou rapport et résumé des résultats obtenus grâce à l'aide à l'acquisition de données ou matériel (4 pages illustrées accessibles au grand public), au Géoparc La Hague, au plus tard pour le 1<sup>er</sup> octobre 2024, via l'adresse mail [geoparc-grandsite@lahague.com](mailto:geoparc-grandsite@lahague.com)
- Participer à une communication orale, organisée entre novembre et décembre 2024, pour partager auprès du grand public leurs résultats
- Transmettre à la commune de La Hague, les articles scientifiques issus de ces travaux de recherche, lors de leurs publications dans le but d'alimenter le fond patrimonial du Manoir du Tourp

### **III - Cadrage thématique de l'appel à propositions**

Le paysage, entendu au sens de la Convention européenne du paysage, comme « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations », a été retenu pour être le fil conducteur du volet « recherche » du Géoparc. Derrière des formes, des reliefs, des éléments de paysage qui s'observent à l'œil nu, derrière un socle géographique, géomorphologique, en évolution, il s'agit de comprendre les dynamiques spatiales, sociales et naturelles qui ont organisé les occupations humaines et de mieux appréhender le devenir de ce territoire. La commune entend en effet inscrire son avenir dans un développement durable et équilibré, qui préserve la planète.

L'appel à propositions vise ainsi, à travers le prisme du paysage, à comprendre la longue évolution de la Terre mais aussi à mieux saisir l'équilibre de notre écosystème actuel, et améliorer la sensibilisation et la compréhension des questions clés auxquelles la société est confrontée.

### **IV - Soumission des propositions**

Les propositions seront soumises à l'adresse mail suivante, [geoparc-grandsite@lahague.com](mailto:geoparc-grandsite@lahague.com) au plus tard, pour le 31 octobre 2023, à minuit.

Le texte de l'appel à propositions et le formulaire de candidatures sont téléchargeables sur le site internet de la commune de La Hague, <https://lahague.fr/ma-commune/les-grands-projets/labels-geoparc-grand-site/geoparc/>

### **V - Conditions d'éligibilité**

La commune de La Hague examinera l'éligibilité des propositions reçues selon les critères ci-après :

Les propositions doivent proposer

- un projet de stage de master 2 orienté "recherche" susceptible de mobiliser un étudiant pendant une durée de 4 à 6 mois, à partir de janvier 2024 et de faire l'objet d'un mémoire final et d'un résumé (accessible au grand public) pour le 1er octobre 2024

et/ou

un projet scientifique nécessitant de recourir à l'acquisition de données ou de petit(s) matériel(s) spécifique(s)

- une communication orale du stagiaire (ou de son tuteur) ou du responsable du projet scientifique entre novembre et décembre 2024
- Les propositions doivent être présentées par un laboratoire de recherche français dans la limite d'un seul dépôt par équipe d'accueil (il peut y avoir plusieurs équipes par laboratoire).
- Les dossiers doivent être soumis avant la date de clôture de l'appel.
- Les propositions doivent être au format demandé et complétées par les informations administratives requises (formulaire .pdf).

## **VI - Evaluation et sélection des propositions**

### **a) Modalités et critères d'évaluation scientifique des propositions soumises**

Pour évaluer les propositions éligibles, la commune de La Hague constituera un comité d'évaluation composé de membres de son conseil scientifique (CS) et un jury présidé par le Maire de La Hague.

Chaque proposition sera évaluée de A (excellent) à D (sans rapport avec l'appel) par deux experts du conseil scientifique. L'attribution des propositions aux experts sera réalisée par la commune. L'évaluation consistera à attribuer des notes commentées pour chaque critère. Une note finale sera automatiquement calculée.

L'évaluation de la qualité scientifique des projets sera réalisée en fonction des critères suivants :

- **Qualité scientifique et cohérence de la proposition** : qualité de la question, des hypothèses, de la démarche proposée.
- **Caractère innovant de la proposition et originalité de la question de recherche posée**. En cas d'approche interdisciplinaire : articulations effectives ou potentielles entre les différentes disciplines impliquées.
- **Faisabilité du projet** : adéquation des moyens avec les objectifs, cohérence du calendrier et du budget de fonctionnement prévu par rapport au programme de travail proposé et aux exigences d'un stage de master 2 « recherche » le cas échéant. Compétences et temps d'investissement de l'équipe encadrante, dans le cadre du stage.
- **Adéquation de la proposition avec l'axe thématique choisi (le paysage)**

### **b) Sélection des propositions**

Le choix des propositions retenues se fera par consensus parmi les propositions A+, A et B+.

- En cas de projet jugé comparable, et sans plus de gratifications disponibles, la préférence sera accordée aux équipes n'ayant pas bénéficié du dispositif par le passé.
- Une liste complémentaire sera constituée avec l'ensemble des propositions classées A+ ou A et non retenues par le comité de sélection.

## **VII – Financement et cas particuliers**

### **a) Financement des laboratoires lauréats**

Les laboratoires lauréats recevront

- Un financement forfaitaire destiné à soutenir tout ou partie de la gratification versée au stagiaire - sur la base du montant minimum légal et pour un stage d'une durée de 4 à 6 mois
- Et/ou un financement concernant l'acquisition de données ou l'achat de petits matériels sur la base d'un devis détaillé et en cohérence avec le projet scientifique présenté

Le fait de déposer une proposition engage les proposant pour la valorisation ultérieure des résultats obtenus (livrable, articles et communication orale).

Concernant la gratification d'un stage, le fait de déposer une proposition engage les proposant pour ce qui est de l'accueil physique du stagiaire dans les locaux du laboratoire et de la couverture des frais de fonctionnement permettant la réalisation du stage.

#### **b) Cas particuliers**

Dans le cas où, au 31 janvier 2024, aucun candidat stagiaire adéquat ne serait trouvé par le laboratoire d'accueil, et après échange avec le laboratoire, la commune proposera de financer, à la place, une proposition de la liste complémentaire.

Dans le cas où la qualité scientifique des propositions ne serait pas suffisante, la commune se réserve le droit de ne pas attribuer l'ensemble du budget consacré à cette opération de soutien à la recherche.

#### **VIII - Calendrier de l'appel à propositions**

- Lancement de l'appel : 2 mai 2023
- Date limite de dépôt des candidatures : 31 octobre 2023, minuit (CET, heure de Paris)
- Évaluation scientifique des propositions : novembre 2023
- Délibération du jury et publication des résultats : décembre 2023
- Signature de la convention de partenariat entre la commune et le laboratoire de recherche : janvier 2024
- Début des stages et transmission de la convention entre le laboratoire de recherche et le stagiaire à la commune de La Hague : 1<sup>er</sup> trimestre 2024
- Transmission à la commune de La Hague : 1er octobre 2024
  - Dans le cadre du stage : du mémoire final de stage et de son résumé
  - Dans le cadre du soutien à l'acquisition de données ou matériel : le rapport des résultats obtenus et un résumé des travaux menés
  - Ces documents devront être accessibles au grand public
- Communication orale du stagiaire ou du responsable scientifique du projet entre novembre et décembre 2024
- Transmission à la commune de La Hague des articles scientifiques issus de ces travaux, lors de leurs publications dans le but d'alimenter le fonds patrimonial de la médiathèque du Manoir du Tourp

#### **IX – Valorisation**

La commune contribuera à la valorisation des résultats via

- le fonds patrimonial de la médiathèque du Tourp
- dans le cadre d'une communication organisée avant fin 2024, en présence du stagiaire ou du responsable du projet scientifique
- toute action de valorisation de son territoire et de ses patrimoines (visites guidées, exposition, ouvrages, etc.)

Les lauréats de l'appel à proposition s'engagent à favoriser ces valorisations.